

Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

14 rue Papu
35000 RENNES
S3-rennes@snepfsu.net

à Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes
96, rue d'Antrain
35705 RENNES CEDEX 7

Dossier suivi par :
Sami HAMROUNI
06.50.01.76.27

Objet : **Demande de session exceptionnelle pour le passage du TASA**

Monsieur le Recteur,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre audience de ce mercredi 08 février 2023, nous sollicitons votre bienveillance envers les étudiant.es en Master MEEF ayant échoué à la session du TASA (Test d'aptitude au sauvetage aquatique) du 12 Janvier 2023. Bien que la circulaire du 01/07/2019 ne prévoit pas de session supplémentaire, nous pensons que la situation exceptionnelle liée aux conséquences de l'épidémie Covid-19 mérite une attention particulière.

En effet, les étudiant.es dont nous parlons sont celles et ceux qui ont subi le plus longuement les effets de la crise COVID. Les mesures sanitaires du confinement 2020 ont empêché le déroulement habituel des cours et iels n'ont pu bénéficier des enseignements liés au sauvetage aquatique. De plus, les mesures sanitaires et l'accès restreint aux piscines jusqu'en 2022 (certaines piscines bretonnes furent par ailleurs fermées jusqu'en novembre 2022 par mesure d'économie d'eau) ont limité fortement leurs possibilités de s'entraîner pour l'épreuve, réduisant leur préparation à quelques séances au SIUAPS. De surcroit, ces étudiant.es n'ont pas pu participer aux sessions de mars 2020, mai 2021 ni à celle d'avril 2022, réservée aux M2 inscrit.es au concours, alors qu'un conventionnement aurait été possible entre le rectorat et les universités.

Aussi, cet enchaînement exceptionnel de difficultés peut expliquer, pour partie, l'échec d'une partie de ces étudiant.es (13 sur 45) et justifierait pleinement selon nous que leur soit accordée une nouvelle session, au nom de la bienveillance et du droit à l'erreur.

Afin d'éviter un maximum de freins, les personnels de l'UFR STAPS de Rennes 2 seraient prêts à l'organiser gracieusement, afin de permettre aux étudiant.es de retenter l'épreuve et prétendre à l'enseignement de l'EPS.

Cela permettrait, notamment dans un contexte de baisse des candidat.es inscrit.es aux concours qui inquiète fortement les administrations académique et centrale, de ne pas en réduire encore davantage le nombre. C'est avec cette volonté que notre organisation syndicale interpelle conjointement le niveau ministériel afin de solliciter une session extraordinaire, comme ce fut le cas en 2021.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré monsieur le Recteur, de notre attachement profond à la qualité du service public de formation et à la bienveillance envers l'ensemble de ses acteur.rices.

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne



Copies à :
Madame la Secrétaire Générale
Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines
Monsieur le Directeur de l'UFR STAPS de Rennes 2